MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 05 octobre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 30 septembre 2026).

PRESENTS (es) :
Mesdames : DESSOY Anny, BIJOT Véronique, DESTOUCHES Clarisse, GUILLOT-BARBOTIN Michèle, JACQUINET Sybille, LAMBLOT Karine, FRIMIN Jacqueline

Messieurs : BIGOT Matthieu, FERY Didier, FLERON Laurent Laura, PIGER Philippe, VALLIEZ Anthony, GUIHAL Kévin, FENAT Frédéric

ABSENTS (es) : Mme MESSIEN Isabelle (pouvoir à Mme GUILLOT-BARBOTIN Michèle), M. FLERON Laurent Laura (pouvoir à M. FERY Didier)

Monsieur Matthieu BIGOT a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2026 est lu et adopté à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS

Délibération n° 31/2026 : Communauté urbaine du grand Reims - rapport d'activité 2025 - information au conseil municipal
Délibération n° 32/2026 : Participation financière de la commune au séjour pédagogique 2027
Délibération n° 33/2026 : Admissions en non-valeur

Communauté urbaine du grand Reims - rapport d'activité 2025 - information au conseil municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,
Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2025,
Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide :
de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2025 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Participation financière de la commune au séjour pédagogique 2027
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°26/2020 du 07 décembre 2020 relative à la reprise de la compétence scolaire et périscolaire par la commune de Les Mesneux,
Considérant que dans le cadre du séjour pédagogique des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école de Les Mesneux, la directrice de l'école a renouvelé sa demande de subvention auprès de la commune, sur la base du montant accordé les années précédentes, soit **90 € par enfant participant** au profit de la coopérative scolaire.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- S'engage à verser à la coopérative scolaire la somme de 90,00 € par élève participant au séjour pédagogique.
- Que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif de la commune à l'article 65748

Admissions en non-valeur
VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Madame le Maire présente au conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeurs pour un montant global de 165,00 € (45.00, 30.00, 60.00, 30.00) réparti sur 4 titres de recettes émis en 2022, 2023, 2024, 2025, sur le Budget primitif communal.
L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement ayant été mises en œuvre, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeurs ces 4 titres de recettes faisant l'objet de la fête foraine.
Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :**
d'admettre en non-valeurs les titres de recettes pour un montant global de 165,00 € sur le Budget primitif 2026, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeurs.

Scolaire
La réunion prévue afin de comparer les tarifs de la cantine et de la garderie n'a pas pu avoir lieu.
Madame le Maire propose de faire un mail informatif sur le tableau des coûts. La commission scolaire va prendre la main et envoyer le document aux parents

Travaux :

- Des travaux consistant à injecter un produit afin de rendre le bâtiment scolaire étanche à l'air seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint. Un test d'étanchéité sera effectué à l'issue des travaux.
- Des problèmes liés au manque de propreté au sein de l'école, notamment en raison des salissures laissées par les enfants et les enseignantes, ont été constatés. Cette situation a conduit l'agent d'entretien de l'entreprise de nettoyage à démissionner. Il est donc important d'organiser une réunion avec Madame la Directrice afin de lui exposer les difficultés rencontrées et de trouver des solutions adaptées. Isabelle la rencontrera prochainement à ce sujet.
- Des dysfonctionnements ont été constatés au niveau de l'éclairage intérieur. Une formation est en cours de préparation pour comprendre les réglages.
- La commission aménagement va réfléchir à la sécurisation de l'école et de la MAM en même temps.

MAM
Madame le Maire a rencontré les Assistantes Maternelles.
Loyer prévu : 150.00€/ Assist. Mat
La Commission d'Appel d'Offres est prévue fin octobre.

Rapport des commissions
Noël : Karine et Clarisse s'occupe du programme et des installations fin novembre, chaque membre du CM doit se rendre disponible pour tenir les STANDS. Un tableau sera mis en place afin que les membres du conseil puissent se positionner sur les différents créneaux pour la tenue des chalets. Un point d'organisation est prévu le 03 novembre à 18 h 30.

Manifestation du 08 mai : En 2025, plusieurs véhicules avaient été mis en place et proposés pour un montant de 1 130 €. La commission Animation a repris le dossier et devrait apporter une réponse prochainement. Thomas fera la demande d'un devis auprès de l'association Ardennes 1944.

Aménagement : Une réunion d'aménagement voirie est prévue le 08 octobre.

Communication : Une réunion aura lieu vendredi 09 octobre 2026 pour évoquer les articles du prochain bulletin (Nouvelle école, rentrée, effectif, vendanges, noël, élagage … etc.)

II . QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'équipe municipale signale un mauvais état des rues, la présence de mauvaises herbes et un manque d'entretien de la place de la mairie.
- Gestion des équipes humaines : Clarisse évoque la difficulté de gestion du personnel.
- Madame le Maire informe du recensement de la population qui aura lieu du 21/01/2027 au 20/02/2027, 2 personnes seront recrutées pour réaliser ce recensement.
- Philippe signale des problèmes lors du ramassage des ordures, avec des déchets qui restent au sol à côté des poubelles après le passage des éboueurs.
- Anthony évoque la demande d'une habitante souhaitant disposer d'un local pour exercer son activité de couture. Cette demande a ouvert la discussion sur les locaux de l'ancienne école et leur devenir.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 02 novembre 2026 à 18h30.
L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 21 h 45.

Les Mesneux, le 05 octobre 2026

Le Maire,
Anny DESSOY,

SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2026 :

MME DESSOY	M. BIGOT	MME JACQUINET	MME BIJOT
MME DESTOUCHES	M. FENAT	M. PIGER	M. FERY
MME FRIMIN	M. FLERON pouvoir à M. FERY Didier	M. GUIHAL	MME BARBOTIN-GUILLOT
MME LAMBLOT	M. VALLIEZ	MME MESSIEN pouvoir à Mme GUILLOT-BARBOTIN Michèle	